

Le 15 octobre 2024

Communiqué de Presse

Assemblée générale des délégués de la CARMF en 2024

Approbation des comptes de gestion et du bilan

Le samedi 12 octobre 2024, l'Assemblée générale des délégués qui s'est déroulée au Palais des Congrès de Paris sous la présidence du Docteur Olivier Petit, a permis d'exposer :

- le bilan et compte de résultat de l'exercice 2023,
- les placements mobiliers et immobiliers.

Pour les trois régimes gérés par la CARMF (complémentaire, ASV et invalidité-décès), les produits se sont élevés à 2,54 milliards d'euros, dont 2,24 milliards d'euros de cotisations et 297 millions d'euros de résultat financier, et les charges se sont élevées à 2,81 milliards d'euros, dont 2,77 milliards d'euros de prestations.

Après imputation d'un résultat net négatif de 271 millions d'euros, les réserves au 1^{er} janvier 2024 s'établissent à 6,35 milliards d'euros.

À l'issue de ces différentes présentations, les délégués ont approuvé les comptes de la CARMF pour l'exercice 2023 à 84,03 % des suffrages exprimés, soit 263 oui, 50 non, et 14 blancs et abstentions.

La CARMF vous accompagne aux âges de votre vie

La CARMF gère l'ensemble des régimes obligatoires de retraite et de prévoyance des médecins libéraux (125 146 cotisants, 120 364 prestataires au 1^{er} janvier 2024). En 2023, elle a versé 3,47 milliards d'euros de prestations, ses recettes s'élevant à 3,21 milliards d'euros (dont 2,91 milliards d'euros de cotisation et 296,5 millions d'euros de résultat financier).

Contact presse :
Service communication - Grégoire Marleix
Tél : 01 40 68 33 81 - Fax : 01 40 68 32 23
E-mail : communication@carmf.fr